

PUBLICATION IMMÉDIATE

Un montant de 300 000 \$ à l'intention du développement des arts et des lettres

LE CALQ ET LA CRÉ CONFIRMENT LEUR ENTENTE

Carleton-sur-mer, le 6 décembre 2005 - Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) ont annoncé plus tôt aujourd'hui le renouvellement de l'entente qui permettra de soutenir les arts en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Les deux partenaires ont confirmé leur octroi de 150 000 \$ chacun, lequel sera réparti en parts égales pour les trois prochaines années, c'est-à-dire de 2005 à 2008.

Monsieur Bertrand Berger, président de la Conférence régionale : « Nous travaillons à ce renouvellement de programme depuis que l'ancienne entente est échue, soit en avril dernier, et nous sommes très heureux de pouvoir vous annoncer sa mise sur pied aujourd'hui. Les artistes et les organismes artistiques professionnels l'attendaient avec impatience. Nous pouvons, sans contredit, affirmer que cet outil dont s'est dotée la région il y a quelque deux ans et demi a changé la pratique des arts dans notre région. Je ne crois pas prétentieux de dire que les artistes et les organismes culturels se sont sentis enfin moins seuls et qu'ils voient maintenant que leur art est nécessaire à l'établissement d'une identité et d'une vie régionale fortes ».

Les partenaires signataires de l'entente sont le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette nouvelle entente a pour objet de favoriser la vitalité du domaine des arts et des lettres, notamment auprès de la relève; de stimuler l'activité artistique afin de développer la carrière des artistes et l'émergence d'une relève dans la région; d'encourager la création et le rayonnement d'œuvres réalisées par des artistes professionnels en partenariat avec la communauté régionale; et d'appuyer des activités artistiques visant à sensibiliser les publics de la région.

Il s'agit d'un montant de 300 000 \$ sur trois ans qu'investiront le CALQ et la Conférence régionale des élu(e)s à raison de 50 000 \$ par année chacun jusqu'au 31 mars 2008. La CRÉ puisera ces sommes dans le Fonds de développement régional que lui confie le MAMR.

« J'invite les artistes de la région à profiter de cette nouvelle opportunité pour nous faire découvrir leurs univers. Grâce à l'engagement de tous les partenaires signataires de l'entente, nos créateurs et créatrices peuvent bénéficier d'un appui financier à leurs projets », a affirmé la ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, madame Nathalie Normandeau.

« Je suis heureuse de m'associer à la signature de cette nouvelle entente qui suscitera l'émergence de nombreux projets de création artistique de toute nature au profit de la vitalité culturelle de l'ensemble de la région », a déclaré la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal, M^{me} Line Beauchamp.

Les artistes et les organismes culturels qui veulent se prévaloir de ce fonds ont jusqu'au 10 février prochain pour déposer leur projet. Une agente du CALQ réalisera une tournée d'information dès le début du mois de janvier prochain. Le programme d'aide financière est disponible sur le site Internet du CALQ (www.calq.gouv.qc.ca) et sur le site de la CRÉ (www.cre-gim.net).

-30-

Sources :

M. Bertrand Berger, président
CRÉGÎM
Tél. : 418 788-2923 ou 392-9950

Renseignements :

M^{me} Christine Blanchette
Agente de concertation et de développement
CRÉGÎM
Tél. : 418 368-6155
1 800 463-6178, poste 3, # 3

M^{me} Béatrice G. Pepper
Directrice, Relations publiques
(514) 864-3350
1 800 608-3350